

Du role joué par quelques citoyens genevois au début de la révolution française. V

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **16 (1908)**

Heft 7

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-16079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DU ROLE JOUÉ PAR
QUELQUES CITOYENS GENEVOIS

au début de la Révolution française.

(*Suite.*)

V

Louis XVI ayant refusé de donner sa sanction à plusieurs des décrets de l'Assemblée législative, les Girondins résolurent d'en venir à une explication définitive et Roland écrivit au roi une lettre qui résumait la situation :

Votre Majesté, y était-il dit, jouissait de grands privilèges qu'elle croyait appartenir à la royauté. Elevée dans l'idée de les conserver, elle n'a pu se les voir enlever avec plaisir; le désir de se les faire rendre était aussi naturel que le regret de les voir anéantis. Ces sentiments ont dû entrer dans le calcul des ennemis de la révolution; ils ont compté sur une faveur secrète jusqu'à ce que les circonstances permissent une protection déclarée. Ces dispositions ne pouvaient échapper à la nation elle-même et elles ont dû la tenir en défiance. Votre Majesté a donc été constamment dans l'alternative de céder à ses affections particulières ou de faire des sacrifices exigés par la nécessité, par conséquent d'enhardir les rebelles en inquiétant la nation, ou d'apaiser celle-ci en vous unissant à elle. Tout a son terme et celui de l'incertitude est arrivé... La déclaration des droits est devenue un évangile politique et la Constitution française une religion pour laquelle le peuple est prêt à périr... Tous les sentiments ont pris l'accent de la passion... La fermentation est extrême; elle éclatera d'une manière terrible à moins qu'une confiance raisonnée dans les intentions de Votre Majesté ne puisse enfin la calmer; mais cette confiance ne s'établira pas sur des protestations, elle ne saurait plus avoir pour base que des faits... Il n'est plus temps de reculer; il n'y a même plus moyen de temporiser; la révolution est faite dans les esprits, elle s'achèvera au prix du sang et sera cimentée par lui si la sagesse ne prévient pas les malheurs qu'il est encore possible d'éviter.

... Encore quelque délai et le peuple contristé croira apercevoir dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs¹.

Cette lettre, vigoureux appel à la conscience de Louis XVI, devait être envisagée comme exprimant la pensée du ministère tout entier. Censée écrite par Roland, elle avait en réalité été composée par sa femme qui décrit en ces termes ce qui se passa dans le Conseil : « Roland se rend au Conseil le 10 juin avec sa lettre dans sa poche, dans le dessein de la lire hautement devant ses collègues et de la déposer ensuite entre les mains du roi. On ouvre la discussion sur la sanction des deux décrets; le roi la suspend en disant à ses ministres qu'ils aient à lui remettre chacun, au Conseil suivant, leur opinion écrite. Roland pouvait remettre la sienne sur l'heure; il crut, d'après ce qui venait d'être dit, devoir attendre par une sorte d'égards pour ses collègues. Mais de retour chez lui, nous trouvâmes qu'il ne pouvait mieux faire que d'expédier sa missive. Elle fut remise dans les mains du roi, le 11 juin au matin². »

On sait quel fut l'effet produit par cette lettre. Il paraît que le général Dumouriez avait écrit à Louis XVI en réclamant de lui des lettres de « renvoi des sieurs Clavière et Roland³. » Ce qu'il y a de sûr, c'est que, le 12 juin, Roland, Clavière et Servan étaient renvoyés par le roi. Le lendemain, l'Assemblée législative prenait connaissance de la lettre par laquelle Louis XVI annonçait qu'il venait de changer les ministres de la guerre, de l'intérieur et des contributions publiques. Il déclarait vouloir « l'ordre et l'exécution dans toutes les parties de l'administration. »

Dans la même séance, on lut une lettre de Clavière :

J'ai l'honneur, disait-il, d'informer l'Assemblée nationale que j'ai reçu ordre du roi de remettre à M. le ministre de la justice (Duranthon) le portefeuille des contributions publiques; je vais m'occuper

¹ Th Lavallée. (*Histoire des Français*. IV, p. 57.)

² Mémoires de M^{me} Roland, p. 271.

³ Archives nationales. A. Tuetey. *Répertoire général*.

du compte qui me reste à rendre à l'Assemblée nationale. Je rentre dans mon état avec la satisfaction de l'honnête homme, celle d'avoir consacré tous les moments de ma courte administration à mériter l'estime des bons citoyens et d'avoir entrevu qu'il n'y a dans le département dont j'étais chargé aucun obstacle dont on ne puisse espérer de triompher avec du zèle, de l'assiduité et le soin de faire parler la raison¹.

L'assemblée souligna les paroles de l'ex-ministre de ses chaleureux applaudissements. Elle fit mieux encore, elle décréta, séance tenante, que MM. Roland, Servan et Clavière, sortant du ministère, emportaient les regrets de la nation. Ce décret devait être envoyé — avec la lettre imprimée de Roland — aux quatre-vingt-trois départements. Le procès-verbal de la séance, rédigé le 19, porte la signature des trois secrétaires Quinette, Delaunay d'Angers et Merle².

VI

Le 20 juin 1792, après une terrible insurrection, la patrie était déclarée en danger, — sinistre prélude de la sanglante journée du 10 août qui devait marquer la fin du règne de Louis XVI et inaugurer l'odieux régime de la Convention nationale. Ce n'était assurément pas sans se faire d'étranges illusions que, le 13 août, Clavière écrivait au général Biron que la convocation d'une Assemblée nationale, — par où il entendait une convention, — était le parti le plus sage, le plus propre à suspendre les malheureuses divisions pour tourner l'attention de tous les Français vers l'ennemi commun³.

Le 10 août, l'Assemblée législative, sur la proposition

¹ *Moniteur* à la date.

² Peu après parut une petite brochure intitulée : *Lettres et pièces intéressantes pour servir à l'histoire du ministère de Roland, Servan et Clavière* Paris, 1792, l'an 4 de la liberté (Bibliothèque nationale). — Eloge indirect des trois ministres renvoyés.

³ Archives nationales. Répertoire Tuetey.

d'Isnard et à l'unanimité, réintégra dans leurs fonctions les trois ministres renvoyés qui faisaient ainsi partie du Conseil exécutif provisoire substitué au gouvernement de Louis XVI¹. La tâche des ministres rappelés ne serait pas facile. Robespierre ne cesserait de les attaquer et la Montagne se montrerait toujours plus hostile à la Gironde. La réintégration des ministres par l'Assemblée législative provoqua, de la part de nombreuses villes et de Conseils généraux, l'envoi de lettres de remerciements. Roland, Servan et Clavière étaient appelés de « vertueux ministres ». Le Conseil général de Lisieux, pour ne mentionner que celui-là, exhortait aussi l'Assemblée législative à « précipiter de la Roche Tarpéienne les traîtres qui pouvaient encore exister² ».

Si, durant le cours de son premier ministère, Clavière s'était déjà heurté à des obstacles que l'exercice du pouvoir dresse devant ceux qui en sont revêtus, ces obstacles, sous le régime de la Convention, se multiplieraient et deviendraient plus difficiles à renverser. Le 11 septembre, par exemple, il y eut une violente discussion entre Clavière et Cambon qui avait critiqué l'emploi fait par le ministre de fonds publics. Toutefois Clavière fut disculpé. Plus tard, ce sont les contributions qui ne rentrent pas; ce sont les assignats « si utiles à la cause de la liberté naissante » qui commencent à être dépréciés, et l'on sait la part notable que Clavière avait prise à leur création³. Ce sont les forêts qui

¹ Durant ce mois d'août, Clavière fut encore chargé par intérim du ministère de la guerre. En 1795, un autre Genevois, du parti des Représentans, le nommé Johannot, fut, comme l'avait été Clavière, ministre des finances de la République. Les Genevois étaient envisagés comme d'habiles financiers. (Archives nationales A F III 68.) Johannot, quoique étranger, était membre de la Convention.

² Archives nationales. Répertoire Tuetey.

³ En 1789, les domaines ecclésiastiques mis en vente ne trouvant pas d'acheteurs, les municipalités étaient autorisées à acheter ces biens de l'Etat pour les revendre aux particuliers. Mais les municipalités n'ayant plus d'argent, donnaient des bons sur elles garantis par l'Etat. Plus tard on généralisa l'opération en changeant les billets municipaux en billets d'Etat ou *assignats* dont on rendit la circulation forcée. (Th. Lavalée. *Histoire des Français* IV, p. 28)

sont dégradées et les brigandages qui se multiplient. Il fallait rendre aux lois toutes leurs forces. Maintenant, écrivait le ministre, que « la République est proclamée, le vœu de tous les Français est rempli¹. » Il était plus facile de demander que d'obtenir. Clavière, s'adressant au corps municipal de la commune de Paris, se plaint que les administrateurs de la poste aux lettres soient accusés d'être fauteurs de désordres. « C'est un grand malheur, citoyens, que les accusations les plus graves ne soient pas toujours au moins motivées. » Il s'efforce donc de disculper les administrateurs que, huit jours plus tard, il se voit contraint de condamner lui-même². Peu auparavant, il avait eu lieu d'être reconnaissant des éloges qu'au sein de la Convention on avait prodigués à son compte-rendu sur le recouvrement des impôts et la dette publique. En effet, le député qui avait analysé ce travail de quatre-vingts pages disait : « Nous engageons tous les citoyens qu'enflamme l'amour de la République à le lire, à le méditer; ils reconnaîtront que si la chaleur du patriotisme et l'éclat de la théorie sont deux qualités essentielles dans le ministre des finances d'une naissante et immense république, il doit encore y réunir les lumières plus solides et plus rares du travail, de la pratique et de l'expérience³. » Malgré tout, les contributions ne rentraient pas ou rentraient difficilement et le ministre se fatiguait à supplier qu'on lui fournît les fonds nécessaires pour la guerre. Il le faisait non sans invectiver les rois coalisés qu'il apostrophait dans le style du temps⁴.

¹ *Moniteur* 20 octobre, an I.

² *Moniteur*, 2 et 11 février 1793.

³ *Moniteur*, 11 février 1793.

⁴ *Moniteur*, 10 février 1793.

VII

A cette époque, Genève se trouvait dans une situation particulièrement critique. En tout temps, nous le savons, les conflits parfois sanglants entre les diverses classes de la population avaient menacé l'indépendance de la petite République. De là l'intervention de puissances étrangères telles que la France et la Sardaigne unies aux alliés naturels de Genève, Berne et Zurich. Mais cette intervention, qui devait garantir la paix intérieure de la cité, n'était pas vue de bon œil par tous les citoyens. Souvent, en effet, tel parti était favorisé aux dépens de tel autre et les Représentans reprochaient volontiers aux médiateurs de pencher un peu trop du côté de l'aristocratie, soit des Négatifs. On comprend donc qu'une fois réfugiés à Paris, les chefs des Représentans, les Clavière, les Duroveray et leurs partisans, se soient empressés d'exposer leurs griefs aux hommes qui allaient prendre la direction du mouvement révolutionnaire. C'est ce que nous avons constaté à propos de l'offre des 900,000 livres faite à la France par l'aristocratie genevoise. Déjà alors des voix hostiles à Genève se faisaient entendre au sein de l'Assemblée nationale. Un ami de Clavière, Brissot, appelait cette ville un « atome de ci-devant République », un « centre de contre-révolution ». On accusait les magistrats genevois de sympathiser avec les coalisés ennemis de la France et l'on voyait avec quelque irritation la présence de troupes suisses à Genève, parce qu'elles étaient comme la garantie vivante de l'indépendance de cette ville. Aussi lorsque, au mois de septembre 1792, le général Montesquiou eût occupé la Savoie avec son armée, la pensée du gouvernement français fut-elle de placer Genève sous la dépendance de la France. Il paraît bien que ce fut aussi là le vœu de Clavière. On peut du moins le conclure de la lettre que, le

28 septembre, il adressa à « Monsieur Steiguer, avoyer de la ville et de la République de Berne ». Voici cette lettre :

Je vous ai vu, Monsieur, tour à tour le protecteur et l'ennemi de la liberté des Genevois. Je les vois aujourd'hui se précipiter dans une démarche qu'une saine politique leur déconseille avec force. Ils appellent des Suisses dans leur ville contre la teneur des traités, et c'est contre la France qu'ils les violent, contre leurs amis naturels, contre une nation qui ne veut que déconcerter une coalition ennemie de toute liberté, et qui ne peut elle-même se promettre que d'inutiles malheurs.

Si Genève se conduit par vos conseils, hâtez-vous, Monsieur, de lui en donner de plus sages ou plus conformes aux devoirs de bons et fidèles alliés, l'intérêt de votre pays vous y oblige. Otez de votre esprit tout espoir de voir la République française succomber sous les coups qu'on veut lui porter et que vous êtes accusé de vouloir favoriser. Rassemblez les forces de votre intelligence, vous en avez beaucoup, et bientôt vous sentirez qu'il est insensé aux Suisses de s'aliéner les Français. Montrez-moi la nation avec laquelle vous puissiez avoir des rapports plus utiles; montrez-moi le pays dans lequel vous trouverez des avantages plus réels, des secours plus prompts, des ressources plus riches que tout ce que vous offre la France. Croyez-moi, Monsieur, les plus courtes erreurs sont les meilleures. Quand une nation de vingt-cinq millions d'âmes, assise sur le sol le plus heureusement choisi, veut être libre, il ne reste plus qu'à lui laisser suivre sa carrière et si vous craignez l'exemple, comment ne voyez-vous pas qu'il vous convient que le spectacle finisse promptement? Or, il n'est pas difficile de se convaincre que les armées ennemies, les menaces, les procédés malveillants ne tendent qu'à la prolonger.

Il fut un temps où vous proposiez un prix à celui qui vous enseignerait le secret d'une plus grande population que la vôtre. Nous avons gagné le prix en licenciant vos soldats¹, en vous donnant par cet événement l'occasion de réfléchir de nouveau sur votre système politique. Je ne vous en dis pas davantage, Monsieur, je laisse à votre esprit et à vos méditations le soin de décider où se trouvent les vrais intérêts de votre pays, et si le meilleur parti que vous ayez à prendre n'est pas de resserrer vos liens avec une nation qui ne cédera à aucune en procédés généreux.

J'espère, Monsieur, que mes conseils tendant à la paix et à la confraternité, ne vous seront pas désagréables et je me saurai gré

¹ Allusion évidente à la fin des services capitulés conséquence du 10 août.

de vous avoir écrit si je peux vous porter, et par vous la Suisse entière, à des déclarations qui bannissent toute défiance entre les deux nations et les disposent à la plus parfaite intelligence ¹.

Rien ne prouve que cette lettre soit jamais parvenue à son adresse. Il aurait été du reste extraordinaire qu'elle produisît l'effet qu'en attendait son auteur. Ce qu'il y a de certain, c'est que Genève, effrayée par la présence de l'armée de Montesquiou en Savoie, réclama le secours de ses alliés de Berne et Zurich. Aux yeux de Clavière, cet appel des Suisses était une insulte à la République française qui n'avait — disait-il un peu témérairement — jamais songé à attenter à l'indépendance de Genève.

VIII

En réalité, quelle était, à ce moment-là, la véritable situation de Clavière vis-à-vis de sa ville natale ? Il semble bien qu'il ne se considérait plus comme Genevois. Dans une lettre du 29 septembre 1792, adressée à un M. Flournoy à Genève, il parle des Genevois comme de ses *ci-devant compatriotes* ². Et le 6 octobre suivant il accuse les aristocrates de Genève d'avoir pris une part secrète à la coalition contre la liberté française. Il voulait humilier cette aristocratie et on lui prêtait cette parole : « Il faut détruire ce nid d'aristocrates. » Il est évident qu'il poussait à l'occupation de Genève. Le 8 octobre il écrivait au général Montesquiou : « La possession de Genève me paraît absolument nécessaire pour affermir la révolution savoisienne, en employant le moins de soldats possibles ³ ».

¹ *Moniteur*, à la date.

² Le citoyen Flournoy était l'un des principaux négociants de la ville. En 1796, il fut même sur le point d'être nommé syndic. Il se montrait entièrement dévoué à la République française. (Archives nationales A F III, 68.)

³ *Correspondance du ministre Clavière et du général Montesquiou, servant de réponse au libelle du général contre le ministre.* (Bibliothèque nationale.)

Le général Montesquiou ne partageait pas l'opinion de Clavière, mais ayant reçu un ordre formel du ministre de la guerre, il investit le territoire genevois et exigea le départ des Suisses. Cependant, mis par les magistrats genevois au courant des intrigues de Clavière, il en fut indigné et il écrivit même à ce dernier qu'à Genève on l'accusait d'avoir de la haine contre cette ville, ce qui, en vérité, ne semble pas avoir été une calomnie.

Montesquiou ayant exposé la situation, telle qu'il la voyait, à la Convention, celle-ci arrêta que le général n'occuperait Genève que si les Suisses n'étaient pas renvoyés. En même temps, la garantie était annulée¹. De son côté, Clavière, fort irrité, présenta le traité conclu entre Montesquiou et Genève comme une capitulation ignominieuse et toute à l'avantage de l'aristocratie. Aussitôt la Convention décréta d'accusation le général qui, averti par les magistrats genevois, put fuir à temps².

Peu après ces événements, le général Montesquiou publia un mémoire justificatif qui parut imprimé avec la correspondance de Clavière³. Dans ce mémoire, adressé à la Convention nationale, l'auteur ne craignait pas de représenter Clavière comme affamé de vengeances personnelles contre sa ville natale, vengeances dont lui, Montesquiou, n'avait pas voulu être le ministre. Il appelait Clavière un hypocrite, un scélérat, un brigand. A la vérité, celui-ci lui répondait par des observations écrites d'une encre aussi noire que celle du général. Il faut dire que Montesquiou voyait dans Clavière l'instigateur du décret d'accusation pris contre lui, ce qui était faux⁴.

¹ Pendant les négociations avec Montesquiou, Genève avait envoyé à Paris le citoyen Gasc qui sut allier les intérêts de la petite république à ceux de la grande. (E. Dumont, *Souvenirs*.)

² Conf. J. Jullien, *Histoire de Genève*.

³ C'est la correspondance que nous avons mentionnée plus haut.

⁴ Dans cette crise de 1792, où Genève se vit menacée par Montesquiou, Reybaz, alors ministre de la République de Genève à Paris, rendit les plus grands services à sa patrie. (E. Dumont, *Souvenirs*.)

A la date du 1^{er} février 1793, le *Moniteur* donna de ces diverses pièces une analyse qui ne pouvait être que favorable à Clavière. D'après l'organe officiel de la Convention, tout ce que renfermait le mémoire du général contre le ministre était fort étranger à la justification du premier. La réponse de Clavière ne « laissait rien à désirer du côté de la franchise ».

Que voit-on en effet dans les lettres du citoyen Clavière relativement à Genève ? Il désirait sans doute que les troupes françaises fussent reçues dans cette ville, mais c'est que leur admission lui présentait le double avantage et d'assurer l'expédition faite en Savoie et de favoriser en même temps à Genève une révolution paisible en faveur de l'égalité. Cette mesure, pour ne pas blesser l'indépendance des Genevois, supposait qu'ils n'y apporteraient aucun obstacle. Aussi ne néglige-t-il rien, dans les premières lettres de son recueil, pour leur persuader d'écarter les Suisses et de regarder les troupes françaises comme des troupes amies dont les intérêts n'étaient point en opposition avec ceux de la république de Genève... On y voit le désir inquiet qu'avait le ministre de concilier l'évacuation de Genève par les Suisses, la sûreté de l'armée française en Savoie, avec l'intérêt que lui inspirait sa première patrie.

Dans cette correspondance où, d'après le *Moniteur*, Clavière ne montrait « point de malveillance pour son ancienne patrie », le ministre des finances de la République française traitait d'*imbéciles* les aristocrates genevois. On peut croire, d'après tout ce que nous venons de voir, que l'indépendance de sa première ou ancienne patrie — comme s'exprime le *Moniteur* — ne lui tenait plus beaucoup à cœur. Mais, déjà en 1790, il avait refusé de rentrer à Genève avec les autres exilés rétablis alors dans leurs droits et leurs emplois. Il avait donc bien décidément renié sa patrie. Cependant le moment allait arriver pour lui où il aurait pu désirer y trouver un précieux refuge.

(*A suivre.*)

J. CART.

Errata. — Dans la livraison de juin dernier, prière de remplacer à la page 177, 9^e ligne depuis le bas, le nom de Renbel par Rewbel, et à la page 182, 3^e ligne, lire ministère au lieu de ministre.
